

Cadre juridique organisationnel des spectacles d'amateurs ou avec des praticiens amateurs



Organisateur Cadre	Personne individuelle amateur	Groupement de théâtre d'amateur	Groupement de théâtre d'amateur faisant appel à un ou plusieurs professionnels	Structure professionnelle dont les missions (convention avec collectivité...) prévoient l'accompagnement de la pratique amateur ou d'actions pédagogiques et culturelles faisant appel à un ou plusieurs amateurs		Structure professionnelle dont les missions (convention avec collectivité...) ne prévoient pas l'accompagnement de la pratique amateur ou d'actions pédagogiques et culturelles faisant appel à un ou plusieurs amateurs	
				Amateurs individuel	Amateurs en association	Amateurs individuel	Amateurs en association
Cadre lucratif ou non lucratif	cadre non lucratif	cadre non lucratif	cadre non lucratif	cadre lucratif	cadre lucratif	cadre lucratif	cadre lucratif
Statut de la personne	individu	bénévole - adhérent d'une association à jour de sa cotisation	bénévole - adhérent d'une association à jour de sa cotisation	bénévole - adhérent de l'association organisatrice du spectacle, à jour de sa cotisation	bénévole - adhérent de association participant au spectacle, à jour de sa cotisation	salaire comme artiste	salaire comme artiste
Limitation de représentations annuelle	aucune	aucune	aucune	limité à 10 représentations / an statut de la personne évolue en fonction du nombre de représentation : <u>De 1 à 5</u> : Amateur Bénévole <u>De 6 à 10</u> : salarié	limité à 10 représentations / an statut de la personne évolue en fonction du nombre de représentation : <u>De 1 à 8</u> : Amateur Bénévole <u>De 9 à 10</u> : salarié	aucune	aucune
Relations contractuelles avec accueillant / organisateur	Pas de contrat (absence de personne morale) Uniquement en extérieur ou chez un privé (ex : chez l'habitant). <u>Attention :</u> Des qu'il s'agit d'une établissement recevant du publics (bar, restaurant, salles...), la personne doit adhérer à une structure pour pouvoir contractualiser	convention contrat de coréalisation avec partage de recette mais sans minimum garanti <u>Attention :</u> Les "contrats de vente" ou "contrat de cession de droit d'exploitation" sont à proscrire (contrats commerciaux)	convention contrat de coréalisation avec partage de recette mais sans minimum garanti <u>Attention :</u> Les "contrats de vente" ou "contrat de cession de droit d'exploitation" sont à proscrire (contrats commerciaux)	contrat de vente, contrat cession, de droit d'exploitation contrat de coréalisation, contrat d'engagement	contrat de vente, contrat cession, de droit d'exploitation contrat de coréalisation, contrat d'engagement	contrat de vente, contrat cession, de droit d'exploitation contrat de coréalisation, contrat d'engagement	contrat de vente, contrat cession, de droit d'exploitation contrat de coréalisation, contrat d'engagement
Obligations relatives à la communication	pas d'obligation particulière. Droit à la publicité	pas d'obligation particulière. Droit à la publicité	pas d'obligation particulière. Droit à la publicité	Obligation d'une mention sur la participation d'un ou plusieurs amateurs ou d'un groupement d'amateurs à une représentation	Obligation d'une mention sur la participation d'un ou plusieurs amateurs ou d'un groupement d'amateurs à une représentation	Obligation d'une mention sur la participation d'un ou plusieurs amateurs ou d'un groupement d'amateurs à une représentation	Obligation d'une mention sur la participation d'un ou plusieurs amateurs ou d'un groupement d'amateurs à une représentation
Remboursements des frais (repas, hébergement, transport)	Aucun	remboursements de frais par l'association sur présentation de justificatifs et selon les règles en application dans l'association <u>En + :</u> les barèmes de remboursements des bénévoles sont plafonnés.	remboursements de frais par l'association sur présentation de justificatifs et selon les règles en application dans l'association <u>En + :</u> les barèmes de remboursements des bénévoles sont plafonnés.	<u>En tant que bénévole :</u> remboursement des frais sur présentation de justificatifs et selon les règles en application dans la structure organisatrice <u>En tant que salarié :</u> remboursement des frais selon les règles en vigueur dans l'entreprise	<u>En tant que bénévole :</u> remboursement des frais sur présentation de justificatifs et selon les règles en application dans la structure organisatrice <u>En tant que salarié :</u> remboursement des frais selon les règles en vigueur dans l'entreprise	<u>En tant que salarié :</u> remboursement des frais selon les règles en vigueur dans la structure organisatrice	<u>En tant que salarié :</u> remboursement des frais selon les règles en vigueur dans la structure organisatrice
Obligation de formation	non	non	non	Oui. Le nombre d'heures consacrées au temps de transmission (enseignement) doit être supérieur au temps de répétition	Oui. Le nombre d'heures consacrées au temps de transmission (enseignement) doit être supérieur au temps de répétition	non	non
Facturation	Interdit	Rien ne l'interdit	Rien ne l'interdit	Droit à facturation	Droit à facturation	Droit à facturation	Droit à facturation
Billetterie	Pas de billetterie mais participation du public libre	Droit à la billetterie payante	Droit à la billetterie payante	Droit à la billetterie payante	Droit à la billetterie payante	Droit à la billetterie payante	Droit à la billetterie payante
Limitation du montant de la place de spectacle		Doit être inférieure d' 1/3 au secteur lucratif	Doit être inférieure d' 1/3 au secteur lucratif	aucune	aucune	aucune	aucune

SOURCES		
	Loi relative à la création, à l'architecture et au patrimoine	07-juil-16
	Décret relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif	10-mai-17
	Arrêté relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif	25-janv-17
	Rescrit - Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts	05-avr-17
	Loi du 26 décembre 1969, relative au placement des artistes du spectacle, et de son décret d'application du 3 décembre 1971	26-dec-69

Date de mise à jour : 07 08 2019